



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



Territoires d'exception et transition énergétique

Cas d'étude: Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
ABFPM

25 janvier 2017





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

1. Contexte

Un bien sériel et paysage culturel

La Valeur Universelle Exceptionnelle

Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont les espaces de la naissance, de la production et de la diffusion commerciale mondiale d'un vin devenu le modèle des vins effervescents et une référence universelle de la célébration.





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015



• **Critère (iii) :** « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »

• **Critère (iv) :** « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysages illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine »

• **Critère (vi) :** « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle »

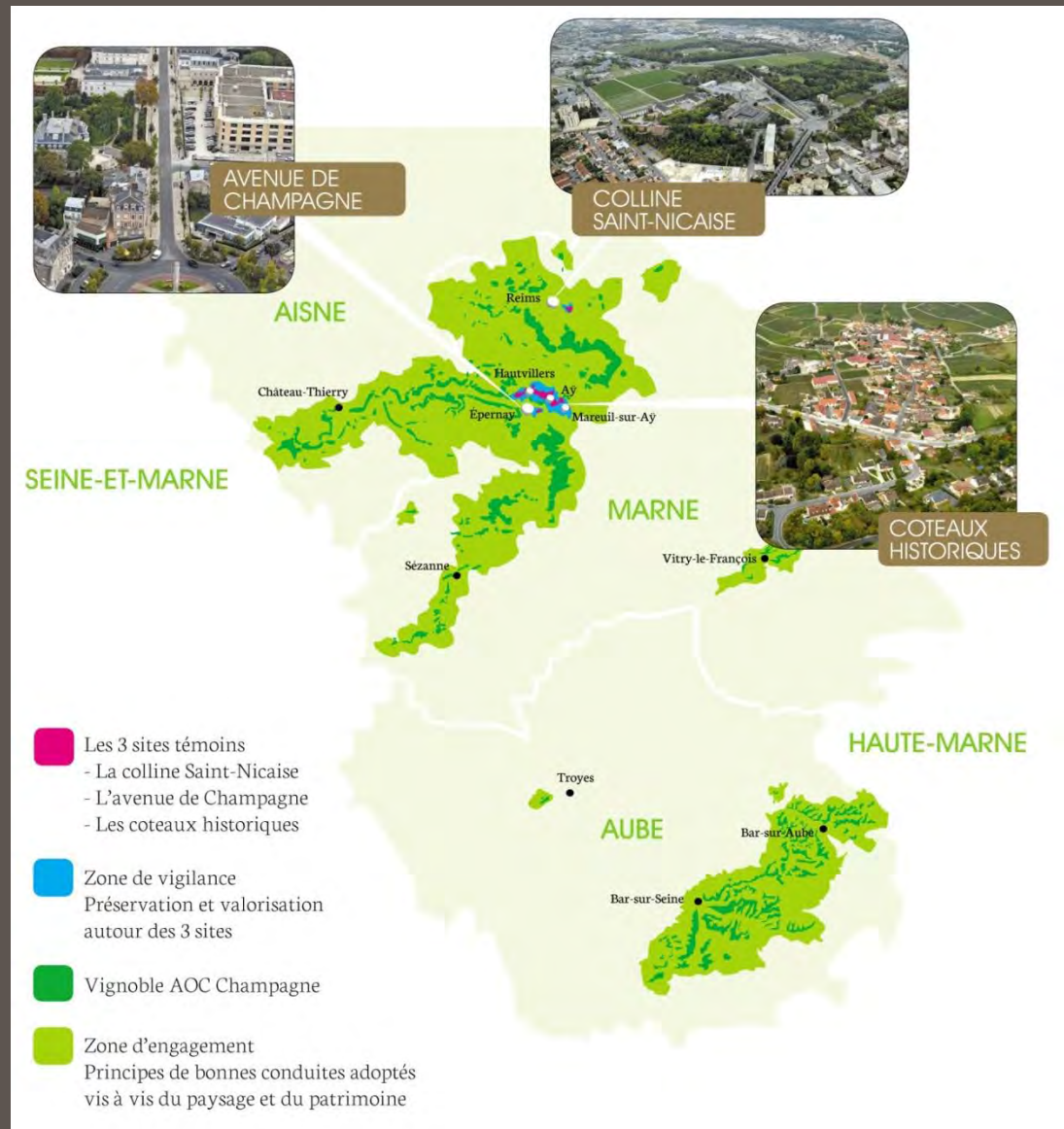
Le périmètre de l'inscription

Un Bien en série

Catégorie: Paysages culturels évolutifs vivants

Une démarche globale:

- une filière concernée
- 320 communes
- une surface significative: 35.000 ha s'engagent





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

2. *Le développement éolien en phase « amont » de l'inscription*

➤ **L'existant en 2008**

- ***Schéma régional éolien de la Champagne-Ardenne***, de février 2005, en passe de révision pour 2009
- ***Vade-mecum éolien*** à l'attention des élus et porteurs de projets, rédigé par la Préfecture de la Marne en avril 2007
- ***Charte pour l'implantation des éoliennes dans le département de l'Aisne***, rédigé par la Préfecture de l'Aisne en mai 2004



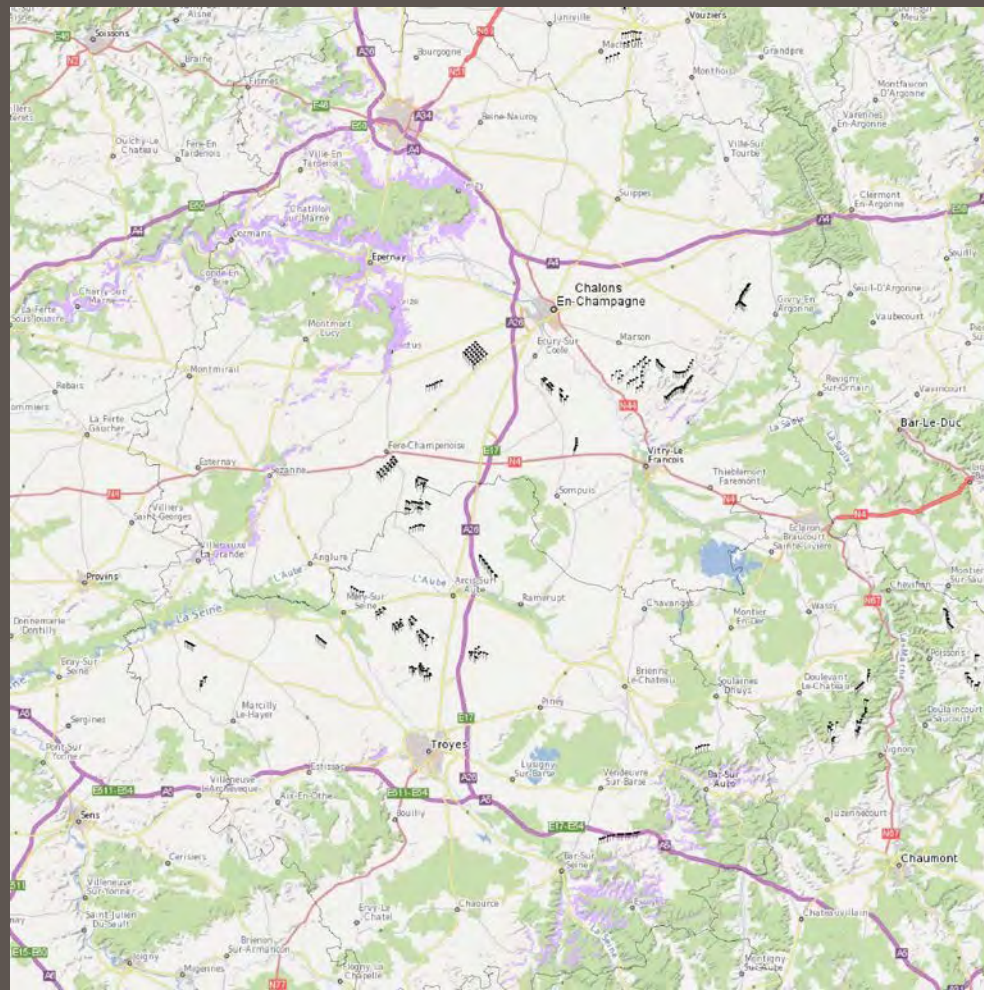
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

2. Le développement éolien en phase « amont » de l'inscription

➤ État du développement éolien en 2009 en région Champagne- Ardenne





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

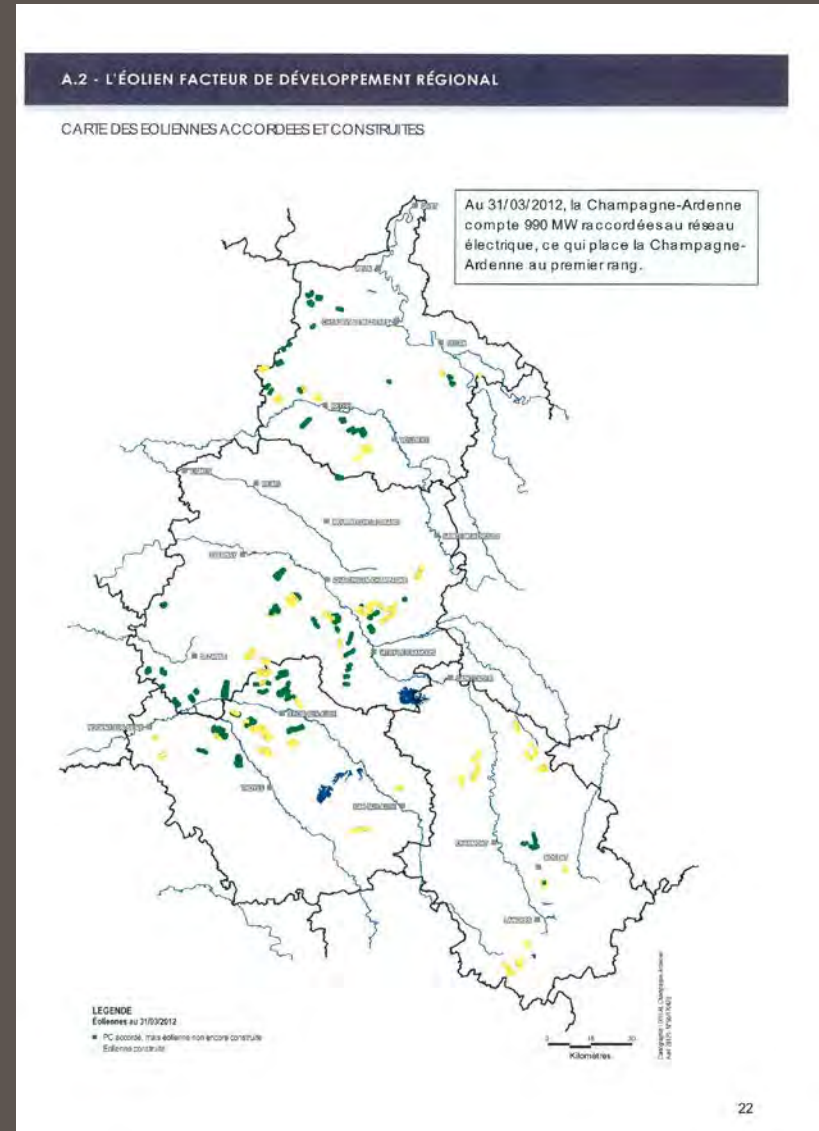
3. *L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription*

- **2009: Charte éolienne** pour établir des préconisations cohérentes à l'échelle du paysage culturel viticole



3. L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription

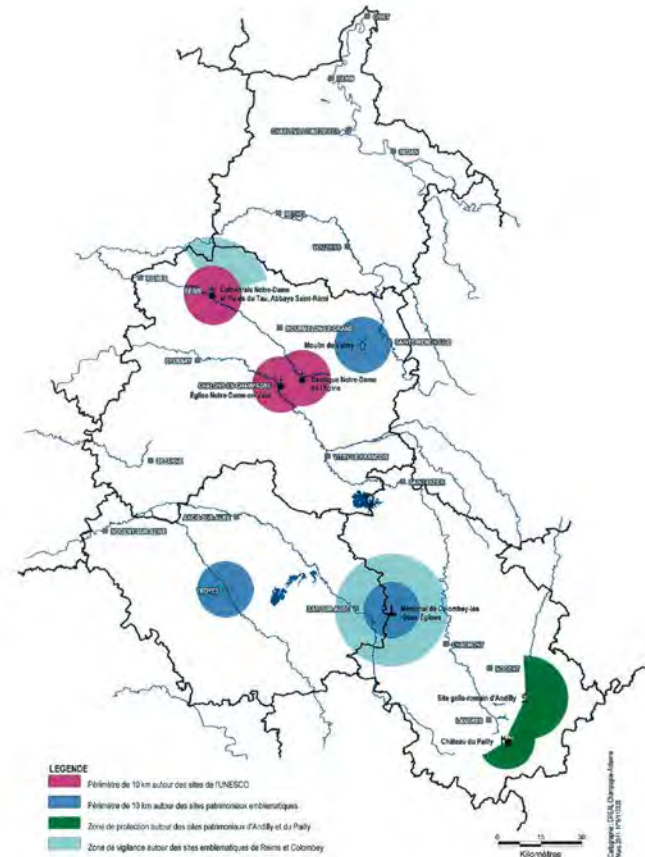
- Le Schéma régional éolien
Validé en 2012
- État du développement
éolien : parcs construits et
accordés



3. L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription

- **Le Schéma régional éolien**
- Prise en compte des Biens
inscrits :**
- Reims : cathédrale, palais du Tau et basilique Saint-Remi
 - Châlons et l'Epine : chemins de Saint-Jacques de Compostelle

B.1.4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



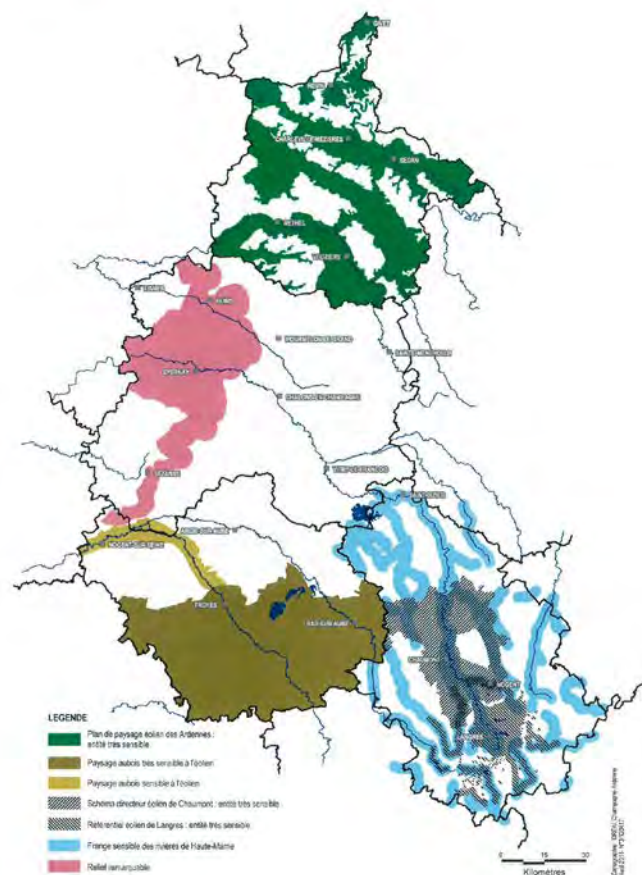
Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

3. *L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription*

Le Schéma régional éolien Prise en compte du vignoble de Champagne

B.1.3 - ENJEUX PAYSAGERS

ENJEUX PAYSAGERS MAJEURS





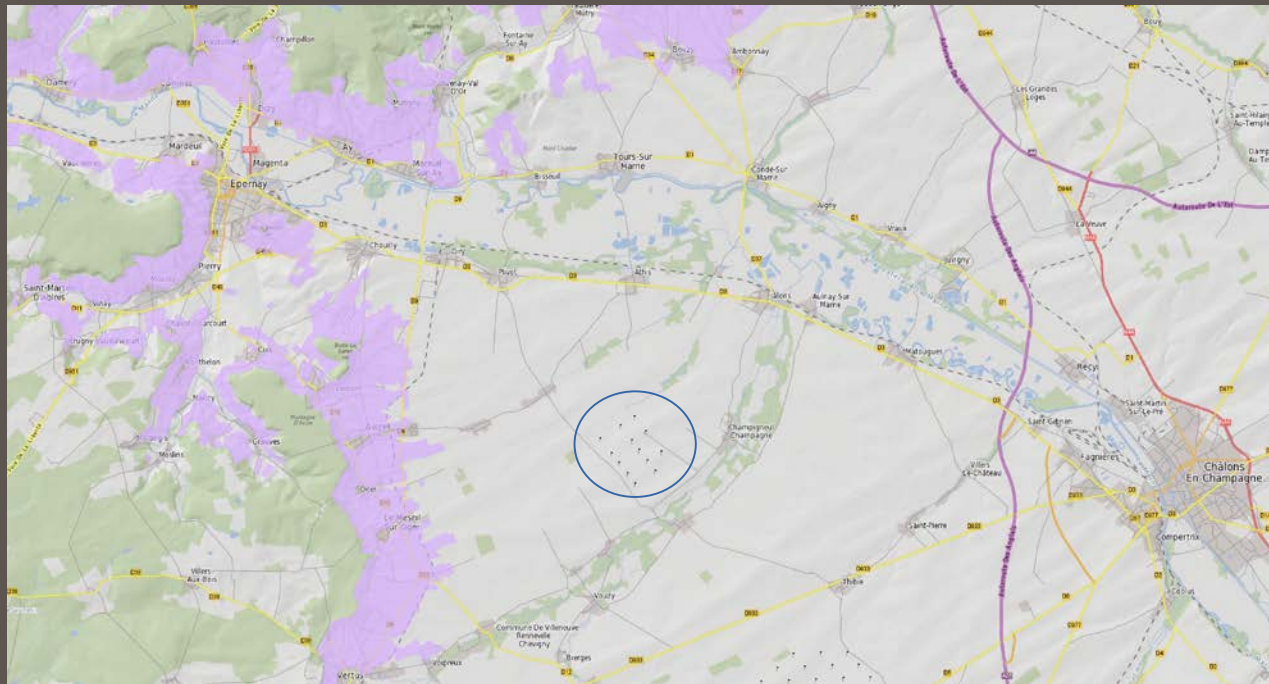
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

3. *L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription*

- Le dépôt de projet éolien en amont de l'inscription
- Dossiers déposés en août et septembre 2014 sur les communes de Champigneul et Pocancy





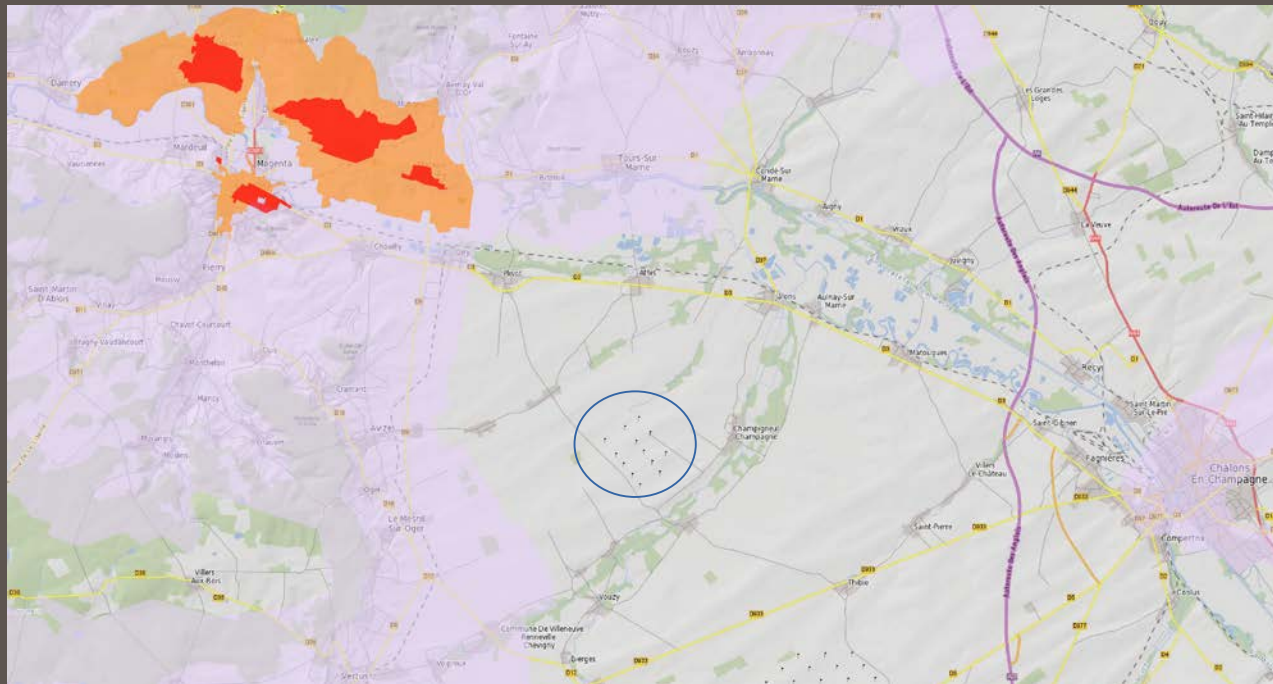
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

3. *L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription*

- **Candidature des Coteaux, Maisons et caves de Champagne proposée par l'État français en janvier 2014, et en cours d'évaluation en 2014 et début 2015**



3. *L'émergence d'un cadre de référence en phase « amont » de l'inscription*

- **Candidature des Coteaux, Maisons et caves de Champagne en cours d'évaluation en 2014 et début 2015 par ICOMOS**
- **Question complémentaire sur les projets éoliens en général, et sur celui de Champigneul et Pocancy en particulier**
- **Recommandation lors de l'inscription ciblant particulièrement ce projet : transmission de l'étude d'impact au Centre du Patrimoine Mondial**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. *La prise en compte de la VUE suite à l'inscription*

- **Étude d'impact déposée avant inscription du Bien : pas d'analyse de l'impact des éoliennes sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien**
- **Pour répondre à la recommandation d'ICOMOS, analyse réalisée par les services de l'État en région : ABF et DREAL, avec l'appui de la Mission Coteaux, Maisons et caves de Champagne pour la déclinaison de la VUE**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. *La prise en compte de la VUE suite à l'inscription*

1 - PRÉAMBULE

2 - LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

3 - LE BIEN COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

3.1 - La Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

3.2 - Les critères

3.3 - L'intégrité et l'authenticité du Bien

3.4 - Le système de gestion

3.5 - Le paysage des coteaux historiques



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. La prise en compte de la VUE suite à l'inscription

4 - LA PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ ET DE L'AUTHENTICITÉ DU BIEN AU REGARD DU PROJET ÉOLIEN DE POCANCY ET CHAMPIGNEUL

4.1 - Le projet de ferme éolienne de Pocancy et Champigneul

4.2 - Les caractéristiques du projet

4.3 - L'impact du projet sur la VUE

4.3.1 -La visibilité du projet

4.3.2 -Tableau analytique

4.3.3 -Analyse de la séquence Éviter Réduire Compenser

5 - CONCLUSION

6 - ÉTUDE D'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. La prise en compte de la VUE suite à l'inscription

Attribut de sensibilité très forte – sensibilité forte – sensibilité moyenne à faible – pas d'impact sur l'attribut

Déclinaison de la VUE	Principaux attributs	Impacts sur la VUE
Critère iii		
Savoir-faire perfectionné au fil des générations	L'abbaye bénédictine d'Hautvillers La « méthode champenoise » Les outils de production et les innovations liées au produit	Les coteaux viticoles autour de l'abbaye d'Hautvillers constituent le berceau historique de la naissance du Champagne, de son organisation sociale, et figure comme l'un des lieux historiques des révoltes du Champagne. Considéré comme le berceau du Champagne, ce territoire montre une longévité et un caractère tout à la fois intact et en progrès permanent, qui respecte des complémentarités professionnelles et sociales . Cette évolution longue du savoir-faire et sa pérennisation sur ce territoire créent une identité très forte liée à la pratique viticole et vinicole comme activité économique dominante, où le paysage est également très lié au passage des saisons.
Protection d'une appellation et organisation professionnelle	Le Fort Chabrol Le bâtiment de l'interprofession du Champagne	Le projet éolien, proche d'environ 10 km des coteaux et visible depuis le bien et co-visible avec lui depuis la plaine de Champagne crayeuse, créerait une rupture dans cette perception identitaire reconnue par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Par ailleurs l'installation brutale et très rapide d'un nouvel objet industriel n'est pas en cohérence avec la tradition séculaire du Champagne, avec le temps lent de l'évolution des pratiques culturelles et de leur impact sur l'organisation du territoire . La position du projet, à proximité de l'entrée de la vallée de la Marne dans le relief de cuesta, crée également une « frontière » visuelle et physique, inexistante aujourd'hui, entre les deux pôles agricoles - céréalière et viticole - qui se répondent et se complètent dans le paysage pour forger l'identité du territoire.
Critère iv		
Organisation paysagère (cf. les photomontages présentés plus haut depuis les coteaux)	L'omniprésence de la craie : un paysage viticole marqué par le substrat, les crayères et les caves, les essors, l'encépagement, les matériaux de construction Le bassin d'approvisionnement : le vignoble	La trilogie vignobles/caves/maisons constitue une des valeurs les plus exceptionnelles du bien inscrit par l'Unesco. L'anthropisation progressive du territoire a créé un paysage d'une grande cohérence dans une organisation qui utilise et décline le processus d'élaboration du Champagne et sa commercialisation au travers des paysages tant urbains que ruraux . Cette mise en relation entre production viticole et constitution d'un paysage revêt un caractère tout à la fois rare et encore en vigueur puisque la production du Champagne régit toujours l'organisation spatiale du paysage des coteaux ; chacun des éléments de ce paysage est à échelle humaine et placé selon une organisation rationnelle et opérationnelle . Le paysage agricole céréalière qui s'est développé dans la plaine de Champagne crayeuse forme une autre entité paysagère, complémentaire de celle des coteaux. En effet, ces deux modes de culture occupent des formations en vis-à-vis se mettant mutuellement en valeur. Le tapis céréalière des reliefs doux de la plaine occupe les interfluviaux des vallées affluentes à celle de la Marne dans une logique de mise hors d'eau et d'utilisation de cette topographie. Ce tapis de cultures fait face et répond aux reliefs plantés des rangs réguliers du vignoble. Au niveau d'Épernay et du cirque développé autour d'Hautvillers, la vallée de la Marne joue un rôle fondamental de liaison naturelle entre ces deux entités ; sa ripisylve permet d'en longer visuellement le cours depuis les coteaux viticoles.



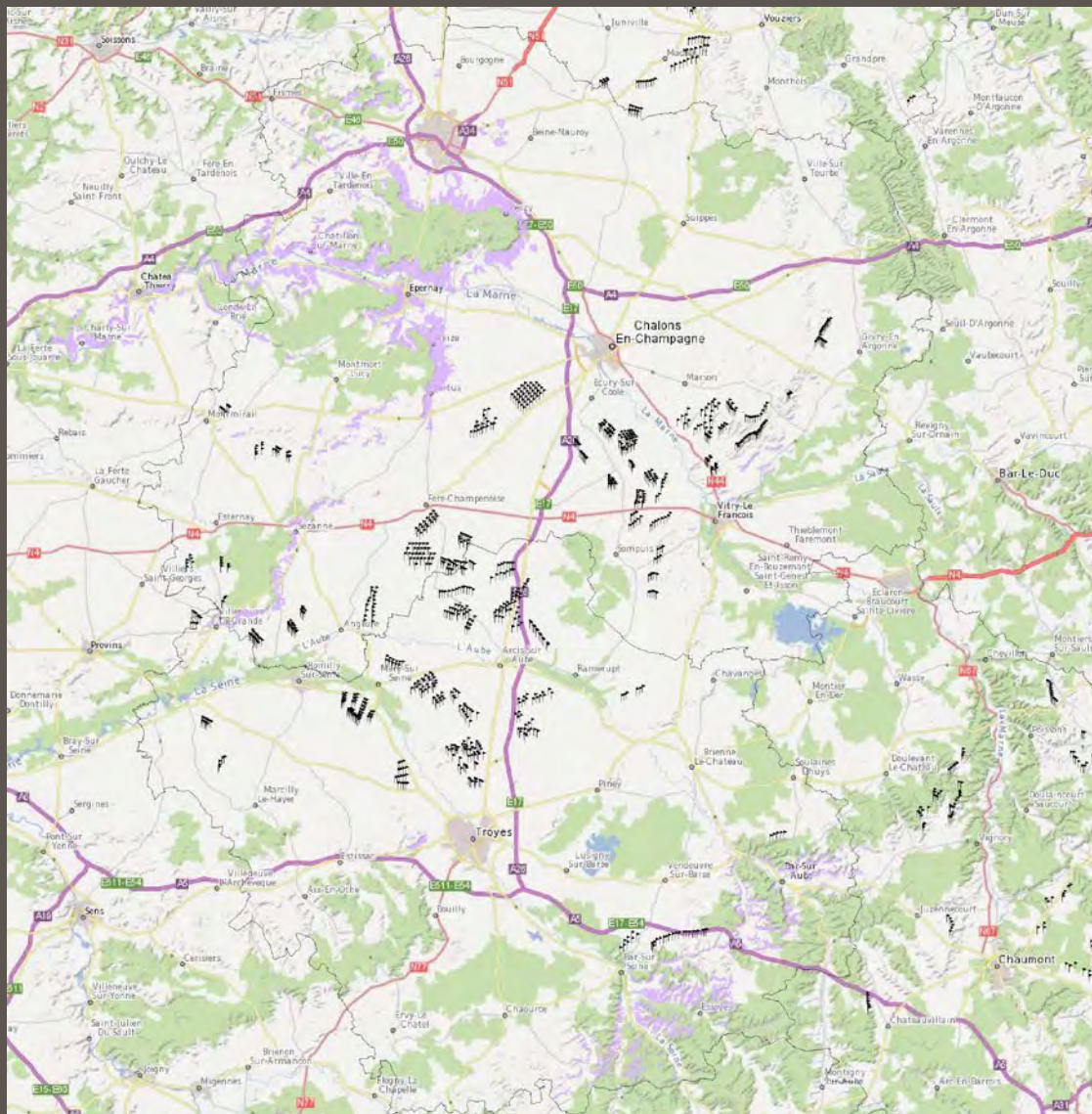
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. *La prise en compte de la VUE suite à l'inscription*

➤ **État actuel du
développement
éolien : parcs
construits et
accordés**





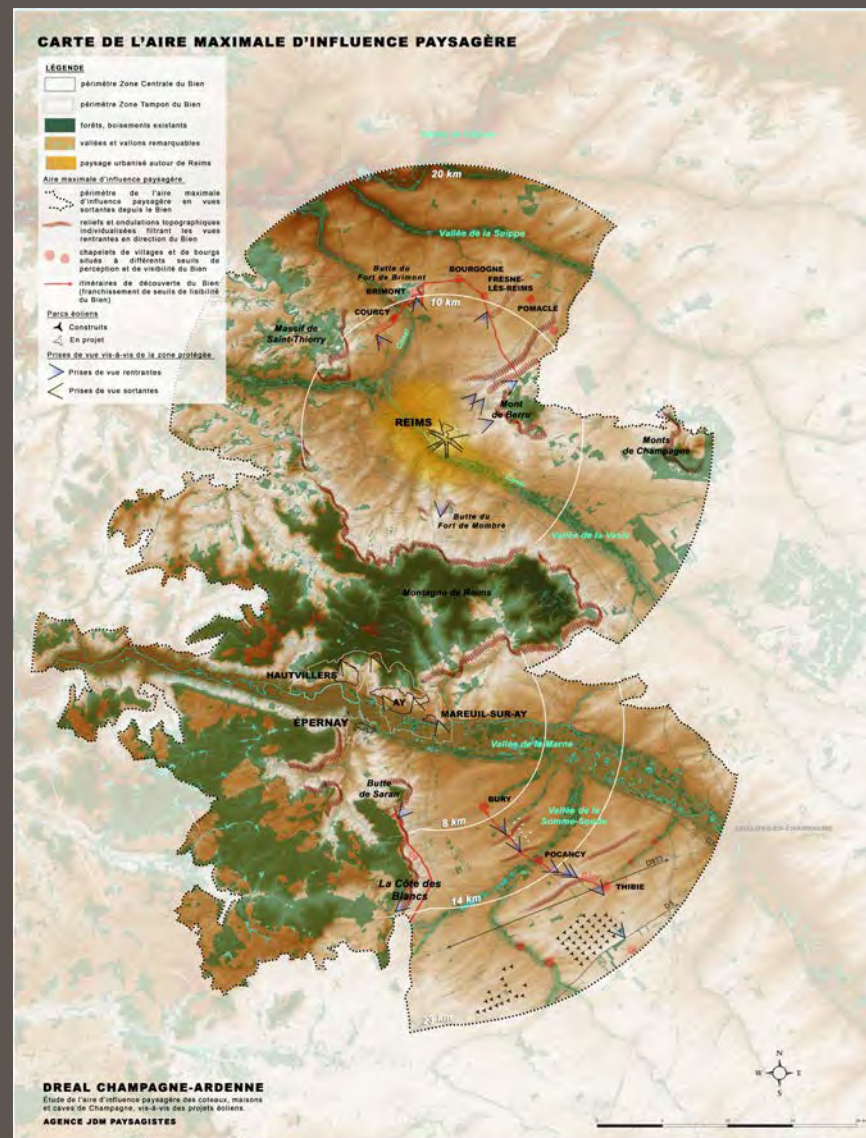
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

4. La prise en compte de la VUE suite à l'inscription

- Réalisation d'une étude d'Aire d'Influence Paysagère
- Centrée sur les zones centrales et tampons ; prise en compte partielle de la zone d'engagement



Merci de votre attention













